

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Mars

LE BUDGET AU SÉNAT

M. Morel, rapporteur général de la Commission des finances, a achevé la lecture de son rapport devant cette commission.

Ce travail est d'une importance considérable. En voici, à grands traits, l'analyse :

M. Morel débute par une étude de la situation financière de la France au moment où s'ouvre l'exercice de 1895.

Cette situation, le rapporteur général ne dissimule, ni à ses collègues de la Commission ni au Sénat, qu'elle est faite sinon pour inspirer des inquiétudes, du moins pour appeler toute l'attention du Gouvernement et des Chambres et leur commander d'apporter la plus grande circonspection dans la gestion des affaires du pays.

Les dépenses vont croissant : le budget de 1895 en contient de nouvelles, dont l'importance est de 51 millions. Si donc, l'on tient compte du bénéfice de la conversion, bénéficiaire qui est de 65 millions, on arrive à cette constatation que le budget de 1895 n'est inférieur au précédent que de 14 millions.

M. Morel exprime le regret que l'incorporation des dépenses extraordinaires au budget général ne soit pas encore un fait accompli, une centaine de millions environ sont en dehors de ce budget, et cela, malgré l'insistance que le Sénat a toujours mise à réclamer l'incorporation complète.

Le rapporteur général envisage donc l'avenir avec quelque appréhension : il fait remarquer que parmi les ressources dont le budget fait état, il en est qui ont un caractère exceptionnel et ne se reproduiront pas pour les exercices suivants.

Ces ressources dont le total est de 39 millions, proviennent notamment du bénéfice que donnera la frappe des monnaies divisionnaires d'argent et des dispositions de l'article 44 de la loi de finances, article aux

termes duquel les sommes déposées à quelque titre que ce soit à la Caisse des dépôts et consignations, seront acquises à l'Etat s'il s'est écoulé trente années sans que le compte auquel ces sommes ont été portées ait donné lieu à une opération de versement ou de remboursement, ou sans qu'il ait été signifié à la Caisse des dépôts soit une réquisition de paiement dans la forme prévue par l'ordonnance du 3 juillet 1816, soit l'un des actes visés par l'article 2,244 du Code civil.

M. Morel accompagne son exposé de la situation financière, d'une sorte d'historique du budget de 1895.

Il trace à grands traits l'économie de chacun des projets déposés par M. Burdeau, d'abord, par M. Poincaré ensuite, enfin, par M. Ribot. Le rapporteur général ne se livre d'ailleurs, là, qu'à une simple énumération : il s'abstient de commenter, de discuter, d'apprécier les systèmes proposés par les prédécesseurs médiats et immédiats du président du Conseil. Il ne se départit de cette réserve que pour approuver M. Poincaré d'avoir fait rentrer dans le budget l'ensemble des crédits nécessaires à la garantie d'intérêt, crédits qu'avait fait sortir du budget ordinaire M. Burdeau dans des conditions qui ont été exposées lors du dépôt de son projet financier.

M. Morel, après avoir développé les considérations générales qui précèdent, passe en revue les différents chapitres du budget de chaque département. Il donne les motifs des diminutions, des augmentations de crédit que la commission des finances a votées ; la plupart de ces résolutions ont reçu l'approbation du gouvernement. En ce qui concerne, notamment, les augmentations, le gouvernement les a acceptées avec autant plus de satisfaction qu'elles avaient pour but de rétablir les chiffres de crédits demandés par les ministres, à la Chambre et réduits par celle-ci.

Le rapporteur général examine enfin les dispositions de la loi de finances et, en par-

ticulier les articles relatifs à la substitution, au droit d'accroissement d'une taxe d'abonnement frappant indistinctement toutes les congrégations autorisées ou non.

La Commission avait, à la demande du président du Conseil, ministre des finances, repoussé le double tarif de 0 fr. 30 et de 0 fr. 50 voté par la Chambre et adopté la taxe unifiée à 0 fr. 30 proposé par le gouvernement. La Commission, il faut le dire, avait été saisie par son rapporteur général d'un amendement aux termes duquel le taux différentiel de 0 fr. 20 et de 0 fr. 30 aurait été appliqué.

La taxe de 0 fr. 20 eût frappé les congrégations astreintes au droit de mainmorte (congrégations autorisées) la taxe de 0 fr. 30 eût atteint les autres congrégations.

Cet amendement n'a été repoussé qu'à une voix de majorité.

On ne trouve aucune trace, dans ce rapport, de récriminations au sujet de l'époque tardive à laquelle le budget est soumis au Sénat. La Commission estime, en effet, que le temps qui nous sépare des vacances de Pâques permettra au Sénat d'apporter tous ses soins à l'examen approfondi de la loi de finances.

M. Morel espère que la discussion commençant, comme c'est probable, samedi prochain 30 mars, le budget pourra être voté, sans précipitation, sans hâte, aux environs du 10 avril.

J. QUERCYTAÏN.

SENAT

Séance du 26 mars 1895

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Challemeil-Lacour.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'article 10 et dernier de la proposition relative aux droits successoraux des enfants naturels.

M. Demôle développe, aux lieu et place de cet article, un amendement tendant à ce que les enfants naturels, légalement reconnus au jour de la promulgation de la présente loi, ou bien leurs descendants, soient admis à bénéficier des dispositions de ladite loi. L'amendement diffère du

Et comme la femme hésitait.

— C'est mon frère, dit-elle.

— C'est différent, fit l'autre, montez avec moi, M. Mercier vous introduira, si le médecin l'a permis.

Rose monta.

L'hôtesse frappa doucement à une porte qui s'ouvrit.

— Qu'y a-t-il ?

— Une dame qui se dit la sœur de M. Laborde.

Epaminondas regarda et vit Rose.

— Vous l'fit-il, ah ! par exemple... entrez.

Le jeune homme mit ses doigts sur sa bouche.

— Silence ! dit-il, il dort... j'y songe, venez à côté dans ma chambre.

Rose se laissa conduire.

— Comment êtes-vous venue jusqu'ici ? demanda aussitôt le gardien d'Henri.

— J'ai pensé que le blessé aurait besoin de moi, dit-elle, j'ai dit que j'étais sa sœur, afin de pénétrer jusqu'à lui.

— Mais Cyprien est blessé aussi...

— Que m'importe ! fit Rose.

Les traits d'Epaminondas s'éclairèrent tout à coup.

— Vous ne l'aimez donc plus, dit-il.

— Je ne l'ai jamais aimé.

— Oh ! merci... c'est-à-dire... très bien, enfin, je me comprends... mais votre fille qu'allez-vous en faire...

— Je vais la coucher sur votre lit en attendant que je retienne une chambre aussi et j'y vais aller me placer au chevet de notre malade.

— Du tout c-la me regarde.

texte de la commission en ce que celui-ci n'admettait pas la rétroactivité.

L'amendement Demôle, dont la commission acceptait cependant une partie, est entièrement repoussé et l'article 10 est adopté.

Sur la proposition de MM. Isaac et Drouet, le Sénat vote une disposition additionnelle, rendant ladite loi applicable aux colonies, où le Code civil a été promulgué.

L'ensemble de la loi est adopté.

Puis on reprend la suite de la deuxième délibération sur la proposition réglant les abattements publics. L'ensemble du projet est adopté.

M. Marcel Barthe dépose une proposition tendant à modifier la loi sur la presse, de façon à assurer la considération et la sécurité personnelle du Président de la République et de prévenir les attentats qui pourraient être provoqués par la voie de la presse.

L'ordre du jour appelle le règlement définitif du budget de 1895.

Après les critiques de M. Halgan sur la situation financière, les 17 articles du projet de règlement sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet.

Les Conventions au Sénat

M. Couteaux examinant les conventions déclarées qu'il est partisan de l'interprétation que leur a donné le Conseil d'Etat au sujet de la garantie d'intérêt pour l'Orléans et le Midi et il estime que, malgré la prolongation de cette durée, ces compagnies n'ont pas été plus favorisées que la Compagnie de l'Ouest.

Depuis 1883, on a construit 7,000 kilomètres de chemins de fer, et, cependant la somme due aux compagnies par l'Etat à titre de garanties d'intérêts est à peu près égale à celle qui était due en 1883, soit environ 600 millions.

C'est grâce aux conventions que l'on a pu faire les chemins de fer que le pays réclamait par l'organe de ses représentants.

Au moment où les chemins de fer rentreront dans la possession d'Etat, celui-ci se trouvera acquérir 20 milliards.

A la même époque il y aura 5 milliards de rentes amortissables remboursées, cela fera 25 milliards, c'est-à-dire plus des trois quarts de la dette totale.

Si l'Etat peut emprunter aujourd'hui à 2 fr. 90 0/0, c'est grâce aux conventions de 1883, conventions qui n'ont porté sous aucun rapport le moindre préjudice.

Si elles ont nui à quelqu'un, c'est aux actionnaires des compagnies.

M. Buffet dit que les conventions ont fait exécuter les lignes de chemins de fer par les compa-

— Je le veux, dit Rose, vous avez passé une nuit déjà, vous êtes fatigué, reposez-vous, moi je veillerai.

Epaminondas n'osa pas la contrarier.

La jeune fille couchée, il installa Rose au chevet d'Henri et resta à la regarder.

Tout à coup il dit :

— J'y songe ! vous n'avez pas dîné, j'y vais vous servir.

Cependant Céline après avoir quitté Henri Laborde le soir dans la forêt était rentrée chez Mme Rouseau.

La brave femme remarqua tout de suite le teint animé de la jeune fille et l'air heureux de sa physionomie.

C'est celui-là qu'elle aime, pensa-t-elle, cette fois c'est visible, pauvre M. Cyprien !

La journée du mercredi fut pour Céline une journée heureuse, elle se souvenait des moindres paroles d'Henri et il lui semblait que le baiser du jeune homme lui brûlait encore les lèvres.

Mais le jeudi fut un jour d'appréhension. Elle avait le cœur pressé en pensant que le soir Cyprien allait venir comme à l'habitude.

Que lui dirait-elle ?

Allait-elle feindre, ou irait-elle droit au but en lui avouant ce qu'elle avait appris sur son compte. C'était la rupture.

Elle aurait bien voulu demander conseil à Mme Rouseau, mais une fausse honte la retenait.

Le jeudi passa et Cyprien ne parut pas.

Nous savons pourquoi. Il était blessé au bras et bien que la blessure ne fut pas dangereuse, il avait dû s'aliter.

Céline fut heureuse et pourtant fâchée de l'ab-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 36

LE CHIEN

DE LA TOUR BIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

XIX

LES DEUX JEUNES FILLES

« Un des témoins de M. Cyprien frappa trois coups et M. Henri devait tirer alors, mais à surprise nous entendîmes deux détonations.

« Contrairement à ce qui avait été convenu, M. Cyprien avait tiré en même temps que M. Henri.

« Les témoins ont constaté le fait, mais on dut courir au plus pressé.

« Oui, je suis obligé de vous le dire, mademoiselle, Dieu n'est pas juste. M. Henri a été frappé à la poitrine ; cependant, M. Cyprien — oh ! c'est bien fait ! — a reçu une balle dans le bras droit.

« Naturellement, le combat était terminé.

« M. Henri est évanoui ; le docteur a extrait la balle qui n'a heureusement, pas pénétré trop avant.

« Le blessé a été transporté à Brunoy, à l'hôtel, où il vient de reprendre connaissance.

« Le docteur m'affirme qu'il en reviendra. Oh ! tant mieux, voyez-vous, car sans cela je serais capable de provoquer votre Cyprien et de lui faire un mauvais parti.

« Mlle Céline ne sait encore rien. Comment

vais-je lui apprendre cela !

« Je ne puis quitter mon blessé en ce moment et pourtant je voudrais bien aller vous voir. Attendez-moi patiemment et ayez bien soin de Bock.

« Si je puis aller à Paris demain, je viendrai jusqu'à vous, sinon je vous écrirai une seconde lettre.

« Je n'ose vous demander une réponse.

« Recevez, mademoiselle, l'expression de mes sentiments respectueux.

« Epaminondas Mercier. »

Hôtel de la Gare à Brunoy (Seine-et-Oise).

Rose lut et relut cette lettre.

Cyprien était blessé, mais cela ne l'émut que fort peu, la blessure d'Henri Laborde la toucha davantage.

— M. Mercier a raison, fit-elle, Dieu n'est pas juste, ce sont toujours les bons qui sont frappés. Mon rôle est tout tracé, il m'a sauvé la vie avec son ami, je lui dois tout ce que je puis faire pour le rendre à celle qu'il aime. Partons.

Elle déclara à M. Mercier qu'elle allait à Brunoy, où son devoir l'appelait, en lui communiquant la lettre d'Epaminondas, prit sa fille et partit.

Il était cinq heures du soir, mais peu lui importait, une voiture la conduisit au chemin de fer de Lyon, et à huit heures, elle arrivait à Brunoy.

L'hôtel de la gare était en face la station et par conséquent facile à trouver.

Elle s'adressa à la maîtresse de l'hôtel.

— Vous avez un jeune homme blessé, demanda-t-elle.

— Oui madame, répondit l'hôtesse.

— Veuillez me conduire près de lui.

gnies; cela vaut mieux que si elles avaient été exécutées par l'Etat.

Mais il aurait été mieux de ne pas les exécuter du tout et c'est là le grief de l'orateur contre les conventions.

Les lignes ne donnent aucun intérêt du capital et ne couvrent pas même leurs frais d'exploitation, ce serait un crime envers la France que de construire encore des chemins qui ne produisent aucun revenu.

M. de Freycinet dit que le point de vue auquel s'est placé M. Buffet est un point de vue exclusivement commercial. Ce point de vue est absolument étroit et il suffirait de jeter les yeux sur les pays qui nous environnent pour comprendre que la France n'aurait pas pu demeurer dans l'état où elle se trouvait au point de vue des chemins de fer.

M. Dupuy Dutemps, ministre des travaux publics, dit que le gouvernement et la Chambre sont d'avis qu'il importe de remédier à l'augmentation de la garantie d'intérêt et, dans ce but, ils ont estimé qu'il fallait réduire les constructions nouvelles.

On ira dans cette voie aussi prudemment que possible.

Le Sénat décide que la discussion du budget commencera lundi.

La séance est ensuite levée. Séance demain.

L'Expédition de Madagascar

Une proclamation

Après la prise de Majunga, le commandant Bienaimé a adressé aux populations de Madagascar la proclamation suivante, qui a produit le meilleur effet :

« Le gouvernement de la République française n'a pu obtenir par des voies pacifiques l'observation du traité du protectorat qu'il avait signé le 17 décembre 1885 avec la reine Ranavalona III.

» Trompée par la politique fallacieuse du premier ministre Rainilaiarivony, qui non seulement n'a pas rempli son engagement de traiter avec bienveillance les Sakalaves et les Antakares, mais les a au contraire molestés en massacrant les plus dévoués, la France, émue de vos souffrances, reprend aujourd'hui ses droits et vient à votre secours. Vous pouvez compter sur son appui.

» Venez franchement à nous et vous trouverez à l'ombre de notre pavillon aide et protection. Vos mœurs, vos usages, les tombeaux de vos ancêtres, vos propriétés, vos femmes et vos enfants seront respectés. Aucun de vous ne sera enlevé de force de son village pour faire la guerre. Ceux qui nous aideront comme travailleurs ou porteurs, ceux qui vendront leurs bœufs ou tout autres provisions seront régulièrement payés.

» Le régime de tyrannie sous lequel vous avez vécu jusqu'à ce jour sera remplacé par un régime de liberté. Venez à nous avec confiance, et, après nous avoir aidés à secouer le joug qui vous opprime, vous jouirez des bienfaits de la paix et de la civilisation. C'est le gouvernement de la République française qui vous fait ces promesses par ma bouche. Il est décidé à faire tous les sacrifices pour les réaliser. »

Tamatave, 25 février.

Depuis que la Reine et le premier Ministre font promener dans l'intérieur et sur les côtes le

drapeau rouge, signe de la guerre et de la résistance à outrance, des levées considérables de troupes ont lieu tous les jours. Les jeunes recrues, aussitôt leur enrôlement, sont dirigés sur Tananarive, où on leur apprend le métier des armes, puis réparties entre tous les petits villages se trouvant sur la route de Majunga à la capitale.

Il faut, nous l'avons déjà dit, s'attendre à une résistance sérieuse de la part des Hovas, qui ont fortifié les principaux points de la route que le corps expéditionnaire doit censément prendre. La Reine et sa sœur ont excité le peuple dans de longs *habary* tenus soit à Mahamasina ou à Andohalo, et, quoique peu braves de nature, il est certain que les sujets de Sa Majesté noire se défendront, convaincus qu'ils sont de jeter à l'heure actuelle leur dernière carte.

Le premier ministre a prévu le cas où Tananarive serait pris par les forces françaises. Lorsque nos troupes seront à quelques heures de sa capitale et que le résultat décisif ne sera plus douteux pour personne, il a l'intention de se réfugier avec toute sa cour et tous ceux qui lui sont restés fidèles dans un des points de l'extrême sud de l'île, afin d'y continuer la résistance. Il voudrait paraît-il, retarder ainsi le succès final de nos armes.

Le premier ministre

Actuellement le vieux dictateur malgache a de graves préoccupations. La froideur qui existait dans ses relations avec la Reine s'accroît. Ranavalona ne craint pas d'afficher toutes ses sympathies pour Rasanjy, le secrétaire favori de Rainilaiarivony, et un coup d'Etat pourrait bien, sous peu, avoir raison de lui. Le vieux parti malgache voit non sans crainte grandir l'influence de Rasanjy, qui, quoique ancien esclave et par conséquent incapable, de par vice de naissance, d'occuper la première place dans le royaume, a toutes les chances, à la lueur d'un coup d'Etat, de remplacer le premier Ministre, grâce aux nombreuses sympathies dont il jouit chez le peuple.

Les précautions dont Rainilaiarivony s'entourait ont augmenté. Il refuse même de recevoir trop souvent certains prédicateurs méthodistes avec lesquels il avait l'habitude de s'entretenir presque tous les jours au Palais. Lorsqu'elle sort en public pour les besoins de la résistance qu'elle prêche, Son Excellence ne se laisse approcher que par ses plus vieux serviteurs.

Les ordres envoyés par le Ministre de la Guerre hova aux gouverneurs de la côte au sujet du recrutement de tous les indigènes valides indiquent à ces fonctionnaires l'attitude qu'ils doivent garder à l'égard des colons étrangers qui ont été autorisés jusqu'ici à trafiquer. Le respect le plus absolu est recommandé pour la personne et les biens des sujets britanniques. En revanche, ordre a été donné de brûler toutes les maisons d'habitation ou de commerce des Français. Afin de s'y conformer, nous dit le journal officiel malgache, les gouverneurs hovas de Mananjary, de Vatomanjary, de Fort-Dauphin et de Manakara, ont fait brûler tous les immeubles appartenant aux Français, après en avoir préalablement enlevé toutes les marchandises. A Tananarive, on a commencé le pillage des maisons françaises qui avaient été jusqu'ici respectées.

En prévision du bombardement et de l'occupation de certains points de la côte sud-ouest, les Hovas ont déjà pris leurs précautions afin de ne pas avoir à en souffrir. A Fort-Dauphin, où il

est question d'envoyer sous peu de Tamatave quelques centaines d'hommes, ils ont fait transporter leurs bagages et tous leurs objets précieux au village d'Ivatra, sur la pointe d'Itaperina. C'est de cet endroit que part un sentier conduisant dans l'intérieur, vers le lac d'Itasy, où se trouve la route de Tananarive.

Famine imminente

On s'attend à voir sous peu le pays en proie à la famine. Depuis que les indigènes avaient quitté leurs cultures pour apprendre le métier des armes, on prévoyait une disette prochaine. Cela ne s'est pas fait attendre. La disette règne en effet sur certains points de la côte est et aux environs de Tamatave, à Ivondrona et à Audéov-ranto.

Les soldats hovas qui occupent Farafatrana, mal nourris, mourant de faim, désertent en masse. Le 17 février il s'en est présenté une centaine aux avant-postes. Les autorités militaires leur ont permis de rentrer à Tamatave et les ont expédiés ces jours derniers à Sainte-Marie-de-Madagascar. Si ces désertions continuent, il faut s'attendre à voir certaines positions hovas avoisinant Tamatave abandonnées par les troupes indigènes. L'effort à faire pour s'en emparer diminuerait considérablement, à notre grand avantage, et nous ne pourrions qu'en être heureux.

On vient de découvrir, dans l'intérieur de l'île, des gisements aurifères considérables. Du côté de Fianarantsoa, il paraît qu'on récolte journellement de la poudre d'or, dont les dignitaires hovas s'emparent avec empressement pour le compte du premier ministre, qui ne veut plus, maintenant, laisser exploiter les mines du pays qu'en faveur du Trésor royal, dont les coffres sont vides depuis bien longtemps.

La garnison de Tamatave vient d'être augmentée de la dernière compagnie d'infanterie de marine restée à la Réunion. Elle sera, sous peu, renforcée encore par de nouvelles troupes incessamment attendues et marchera alors, selon toutes probabilités, à l'assaut de Farafatrana.

Les transports anglais

On écrit de la Seyne à la Patrie :

L'embarquement du matériel fluvial de Madagascar se prolonge au delà de toute supposition. Les premiers jours l'on a parlé, à propos de cette opération, d'activité, de célérité; c'était, il faut bien le dire, une illusion complaisante; le *Brinkburn* est à La Seyne depuis plus de huit jours et il n'en paraît devoir partir que vers le milieu de la semaine prochaine. C'est bien le type du cargo anglais, ce bâtiment, un énorme caisson en acier à peine dégrossi aux deux bouts pour simuler un avant et un arrière, avec deux mâts de charge; bref, le navire réduit à son expression la plus rudimentaire. Et l'on a pu dire à la tribune de la Chambre des députés que notre flotte de commerce n'en avait pas l'équivalent; c'était une exagération que des représentants de nos ports de commerce auraient pu facilement relever.

C'est avec cette installation plus que sommaire que les armateurs anglais sont venus bravement entreprendre l'embarquement d'un matériel aussi important. Les mâts de charge du *Brinkburn* étant par trop courts, les tranches des canonniers et des chalands que l'on y embarque raclant le long du bord, y cognent, s'y défoncent même un peu, et l'on peut craindre qu'au moment du montage elles ne soient en assez mauvais état. A la Seyne, pourtant, les armateurs peuvent dis-

poser de l'outillage des ateliers des Forges et Chantiers; mais on est en droit de se demander comment ils vont faire pour le débarquement à Majunga, si la marine ne leur vient en aide; et alors c'était bien la peine de s'adresser à une compagnie anglaise!

Ce n'est pas tout: on a voulu faire transporter par le même navire une soixantaine d'ouvriers et de contremaîtres, qui vont là-bas procéder au montage des canonniers et des chalands. Or, ce navire ne possédait aucune installation et pas d'espace pour le logement de ces hommes; tant bien que mal on leur installe un poste de couchage, dans un emplacement où ils seront parqués en des conditions bravant les règles de l'hygiène. Ce poste, mal éclairé et encore moins aéré par quelques hublots, a accès sur le pont supérieur par une porte étanche, fermée de l'extérieur, et qui ne peut s'ouvrir du dedans; survient un de ces événements dont la navigation n'offre que trop d'exemples, et ces braves gens peuvent se trouver enfermés là, à la merci d'une défaillance de mémoire du personnel du bord.

On a dit que ce transport par des compagnies anglaises était économique, souhaitons que cette économie — si économie il y a, car on n'est pas encore au bout — ne soit pas une économie mal comprise et qu'on n'ait pas à la regretter.

TROUPES DE COUVERTURE

Du général Tricoche, dans la France militaire :

Il est bien certain que, éclairés comme nous le sommes, sur l'organisation de l'armée allemande, si nous subissions l'outrage d'une invasion rapide et facile, nous ne mériterions aucune pitié. Nous avons souvent répété que cette préoccupation est l'une de celles qui doivent s'imposer avec le plus de force au conseil supérieur de la guerre. La question est clairement posée. Il ne s'agit pas de savoir s'il est bon ou mauvais de dégarnir l'intérieur pour garnir la frontière, mais bien de savoir si, au moment d'une déclaration de guerre, nous pourrions envoyer, en temps utile, à cette frontière, des forces équivalentes à celles que l'Allemagne entretient en vue des premières hostilités.

Nous savons qu'il existe une école qui professe le dédain des premiers engagements et pour laquelle il est indifférent de laisser franchir les Alpes et les Vosges aux troupes ennemies assez imprudentes, selon elle, pour compromettre de la sorte la bonne ordonnance de leurs opérations.

Les adeptes de cette école sont de dangereux conseillers. Ils méconnaissent une vérité que nous ne cessons de rappeler, à savoir que, tout en ayant conscience de sa force, la nation française se ressent encore de l'effroyable secousse de 1870, qu'une facile violation de notre frontière, au début d'une nouvelle guerre, aurait fatalement pour effet de réveiller chez nous l'éternelle impression de la défaite et d'affaiblir le ressort des millions d'hommes que l'appel arrachera à leurs foyers.

Les plus belles phrases du monde sur la vaillance et le patriotisme de notre race ne sauraient rien changer à notre opinion sur ce point.

sence de son fiancé. La situation était tendue entre eux et elle aurait préféré en finir de suite.

Il fallait attendre au dimanche, jour où Cyprien ne manquera pas de venir.

Mais le vendredi soir, Rousseau, le brigadier des gardes, revint de Brunoy où il était allé pour son service et, en entrant chez lui, sa première parole fut :

— Eh! bien, en voilà une affaire!

— Quoi donc? fit sa femme.

Il regarda Céline à la dérobée :

— Je te dirai cela.

— Bon, pourquoi pas tout de suite?

— Ce n'est pas pressé.

Céline comprit qu'elle était de trop dans la confidence que sans doute le garde voulait faire à sa femme.

— Est-ce moi qui vous gêne? fit-elle.

— Oui et non, dit Rousseau, qui ne savait pas finasser.

— Vous me faites peur.

— Rassurez-vous. Pourtant, mon enfant, il s'agit de quelqu'un que vous aimez, mais ce n'est pas grave.

— Tu me fais mourir, avec tes réticences! dit Mme Rousseau.

Alors Rousseau, prenant son élan, dit tout d'un trait :

— Voilà ce que j'ai appris aujourd'hui à Brunoy : M. Cyprien s'est battu en duel.

— Pas possible! fit Mme Rousseau.

Céline ne dit rien, mais elle devint toute blanche. Cyprien ne pouvait se battre qu'avec Henri, c'est ce qu'elle pensa aussitôt.

— Un duel! exclama Mme Rousseau, et avec

qui, bon Di u?

— Avec un jeune homme de Paris qui, paraît-il, l'a provoqué?

— Qui cela?

— Je ne le connais pas moi. L'affaire a eu lieu mardi soir au café du chemin du fer. Il y a eu des soufflets d'échangés et, jeudi matin, les jeunes gens se sont rencontrés.

Céline, émue, n'osa s'interroger.

Mme Rousseau la regarda et comprit qu'elle souffrait. Elle résolut de la tirer de peine.

— Voyons, dit-elle à son mari, parle donc; M. Céline est forte et ce qui est arrivé à son fiancé n'est pas grave, tu l'as dit.

— C'est vrai, reprit Rousseau, une balle dans le bras qui l'empêchera d'écrire pendant une quinzaine de jours et ce sera tout.

— Et l'autre? demanda Céline avec anxiété.

— L'autre! c'est autre chose, il a reçu la proue en pleine poitrine, ce qui lui apprendra à venir provoquer les gens de notre pays.

Céline se sentait mourir et Rousseau n'y prenait pas garde.

Mme Rousseau soutint la jeune fille et dit :

— Mais il n'est pas mort?

— Non, blessé sérieusement.

— Allons, il y a de l'espoir, fit la brave femme en pressant les mains de la jeune fille.

Et elle pensait :

— Décidément c'est l'autre qu'elle aime.

Céline se remit assez vite et courageuse comme toujours elle alla s'habiller.

— Où allez-vous, mon enfant? demanda Mme Rousseau.

— A Brunoy, madame.

— Oui, je comprends, allez et surtout pas d'imprudence.

Rousseau comprit qu'elle allait prendre des nouvelles de Cyprien et haussa les épaules.

— Bah! dit-il, il viendra lui-même dimanche, mais faites donc comprendre quelque chose aux amoureux.

Il était nuit lorsque Céline partit pour Brunoy mais elle connaissait le chemin et elle n'avait pas peur.

Oh! elle sentait qu'elle aimait Henri et l'inquiétude qu'elle éprouvait lui donnait des ailes.

Trois quarts d'heure après elle était à l'hôtel de la gare et demandait à voir M. Laborde, juste une demi-heure après l'arrivée de Rose.

— Encore une! pensa la maîtresse de l'hôtel.

Mais elle n'eut pas le temps de faire d'autres réflexions.

Epaminondas venait à ce moment demander à manger pour Rose.

— Vous, mademoiselle! s'écria-t-il en reconnaissant Céline, vous savez donc ce qui s'est passé.

— Je l'apprends à l'instant et je suis accourue.

— Il sera bien heureux de vous voir.

— Dites-moi la vérité, dit Céline, comment est-il?

— Dame! bien faible, il a perdu du sang, mais j'espère que nous le sauverons.

— Oui, n'est-ce pas? Oh! merci, merci. Conduisez-moi près de lui.

— Je veux bien. En ce moment il repose.

— Vous le laissez seul.

— Oh! que non. Il y a là-haut quelqu'un qui comme vous veut le soigner.

— Une femme!

— Soyez sans crainte, c'est celle que nous avons sauvée de la Seine, la jeune fille de Vendôme.

— Ah! je comprends et je serais heureuse de la voir.

Cinq minutes après, Céline était devant le lit du blessé.

En le voyant pâle, immobile, des larmes s'échappèrent de ses beaux yeux.

En ce moment, Henri ouvrit les siens.

— J'ai soif! dit-il.

Epaminondas lui servit une tisane et dit à Céline :

— Portez-la lui vous-même.

Le blessé ouvrit de grands yeux et reconnut celle qu'il adorait.

— Vous! Céline, dit-il, oh! merci, je suis sûr de guérir maintenant, car vous m'aimez.

La jeune fille sourit doucement.

— Buvez! dit-elle et ne parlez pas, le médecin l'a défendu.

Henri but et rendit la tasse. Alors il aperçut Rose et comme il paraissait surpris.

— Oui, dit Epaminondas, c'est elle qui veut vous soigner aussi, j'espère que vous allez être dorlotés par ces demoiselles, mais pour l'instant dormez, vous causerez demain... si je l'ordonne.

Céline pressa la main de Rose et lui dit :

— A nous deux nous lui rendrons la santé.

— Dieu le veuille, répondit Rose.

La nuit se passa sans incident.

A minuit, Rose était allé prendre du repos et voir sa fille, mais à quatre heures du matin, elle revint prier Céline d'aller se jeter à son tour sur le lit.

(A suivre).

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Commission départementale
Séance du 23 mars

Présents : MM. Iscard, président, Pradines, Coenla, Laparra et Delport, secrétaire. MM. Relhié et Longpuech excusés.

1^o Infirmités secourus à domicile, dépenses du 4^e trimestre de 1894. La commission donne acte à M. le Préfet de l'état de dépenses proposé.

2^o M. le Préfet propose d'affecter la somme de 1,254 fr. 65 aux communes désignées dans l'état soumis à la commission, subvention aux communes pour les aider à l'entretien des malades dans les hospices (dépenses de 1894). La commission adopte l'état de répartition.

3^o Médecine et pharmacie gratuites. — La commission approuve l'état de répartition présenté par M. le Préfet.

4^o Commune de St-Paul-de-Vern. — Demande de secours pour mobilier scolaire. La commission accorde 100 fr.

5^o Commune du Boulvé. — Réparations au cimetière. Accordé 100 fr.

6^o Réfection du mur du cimetière de Sabadel. Accordé 100 fr.

7^o Vaccination animale. — Répartition du crédit voté par le Conseil général. La commission approuve les propositions de M. le Préfet.

8^o Règlement de la comptabilité départementale. — La commission donne acte à M. le Préfet.

9^o Commune de Reyrevignes. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 7. La commission approuve l'avant-projet et déclare les travaux d'utilité publique.

10^o Commune de Lalbenque. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 13. La commission approuve l'avant-projet et déclare les travaux d'utilité publique.

11^o Commune de Saint-Médard (Catus). — Chemin vicinal ordinaire n° 3, modification de classement. La commission approuve la modification.

12^o Commune de Pontcirq. — Chemin vicinal ordinaire n° 2. La commission approuve la modification.

13^o Commune de Bousnac. — Déclassement du chemin vicinal ordinaire n° 2. La commission approuve le déclassement.

14^o Commune de Rampoux. — Déclassement du chemin vicinal ordinaire n° 1. Approuvé.

15^o Commune de Bio. — Réparations d'un chemin rural, demande de secours. Ajourné.

La commission s'ajourne au 1^{er} jour de la session d'avril sans convocation.

L'inspection du 7^e de ligne

M. le général Combarieu a passé, lundi matin, l'inspection du 1^{er} bataillon du 7^e de ligne. Il a examiné le degré d'instruction des jeunes soldats, des élèves caporaux, et a fait manœuvrer les anciens soldats. Il a ensuite vu les compagnies de ce bataillon à la boxe et au gymnase et les élèves caporaux à l'escrime.

Après ces diverses opérations, le général s'est rendu à la salle d'honneur pour interroger les officiers et les sous-officiers. Il a terminé par l'inspection des dossiers de mobilisation de ce bataillon.

Les mêmes opérations ont eu lieu pour les 2^e et 3^e bataillons lundi et mardi.

Mardi le général a donné l'ordre à deux compagnies de se mobiliser et les opérations ont parfaitement réussi. A 3 heures 1/2 elles ont été passées en revue par le général.

Les inspections de cette journée ont été terminées par l'examen de deux voitures de compagnie avec leur chargement.

Mercredi matin le général a passé la revue du régiment dans la cour de la caserne; nos fantassins étaient en tenue de campagne.

Après la revue, le régiment a défilé devant le général dans un ordre parfait. La 1^{re} compagnie a ensuite accompagné le drapeau chez le lieutenant-colonel Méric de Bellefon.

Le général Combarieu continue son inspection.

— M. Bohy, intendant directeur, a passé lundi l'inspection des services administratifs de la place de Cahors.

Commission de réforme

La commission mensuelle de réforme se réunira à l'hôpital mixte de Cahors, le mardi 23 avril, au lieu du 9 du même mois.

Le colonel Delamarre

M. le colonel Delamarre vient d'être admis à la retraite.

Nous regrettons que l'état de sa santé n'ait pas permis au brave colonel de poursuivre sa brillante carrière.

M. Ferry, qui le remplace au commandement du 7^e de ligne, est colonel du 2 décembre 1891, breveté d'état-major et officier de la Légion d'honneur.

Corps de santé militaire

M. de Balthazar de Gacheo, médecin-major de 2^e classe au 7^e de ligne, est désigné pour le 16^e bataillon d'artillerie à pied.

— M. Vack, médecin-major de 2^e classe au 125^e de ligne, ancien médecin-major au 7^e de ligne, passe avec son grade au 9^e régiment de chasseurs à Auch.

Nos compatriotes

M. de Lonjon, originaire du Lot, capitaine au 66^e, est nommé chef de bataillon au 107^e.

M. Mòles, de Mongesty, lieutenant au 107^e est promu capitaine au 125^e.

A Saint-Maixent

M. Donzet, sergent-fourrier au 7^e d'infanterie, est admis à l'école de St-Maixent avec le numéro 154.

— Notre compatriote, M. Lascroux, sous-officier au 9^e de ligne, est admis avec le numéro 213 à l'école de St-Maixent.

Artillerie territoriale

M. Gras, adjudant d'artillerie en retraite à Cahors, est nommé lieutenant au 17^e régiment territorial.

Les prochaines assises

M. Marraud, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, présidera les assises du Lot à la session de mai.

A cette session viendra l'affaire Ferras, l'assassin de Montcabrier.

A la Cour de cassation

L'affaire du *Crédit du Lot* vient d'avoir son dénouement devant la Cour de cassation.

On se souvient que le tribunal de Cahors avait accordé aux inculpés Sirech, Vertut et Salbant, le bénéfice de la prescription. M. le procureur de la République releva appel et la Cour d'Agen cassa le jugement.

La Cour de cassation, statuant à son tour, sur le pourvoi formé par les trois inculpés, a confirmé l'arrêt de la Cour d'Agen.

Une Maternité s. v. p.

Dans notre dernier numéro, nous signalions la fin lamentable d'une fille-mère habitant le faubourg Labarre et nous demandions pour quelles raisons cette infortunée n'avait pas été admise à l'hospice.

L'accouchement, auquel avaient assisté un médecin et une sage-femme, s'était opéré dans de bonnes conditions, paraît-il, mais l'état de la jeune mère n'avait pas permis son transfert à l'hospice; en outre, l'hospice n'ayant pas de maternité, la malade n'avait pu songer à entrer dans cet établissement avant l'enfantement.

Abandonnée de son séducteur, restée seule et sans ressources, la malheureuse ne put compter par la suite que sur les soins obligés des voisines, qui ne purent rester constamment à son chevet pour lui prodiguer les soins immédiats que réclamait sa situation, pendant que le Directeur de l'assistance publique lui faisait délivrer par le bureau de bienfaisance et l'hospice, du linge et quelque nourriture. Dans la nuit, se trouvant seule, aiguillonnée par la soif, elle se leva et but de l'eau froide; une hémorragie se produisit et entraîna la mort.

Voilà le fait brutal.

Ce drame prouve combien l'établissement d'une maternité s'impose dans notre ville. Nous espérons qu'un nouveau drame ne viendra pas faire ressortir l'urgence de cette mesure.

Bienfaisant sérum

Le jeune Cavanié, demeurant rue des Soubirous, à Cahors, et un enfant de M. de Belvas, de la commune de Lauzerte (Tarn-et-Garonne), atteints de diphtérie, viennent d'être sauvés grâce au sérum du docteur Roux.

Livraisons des tabacs

Voici le relevé des livraisons de tabacs en feuilles de la récolte de 1894, faites dans les magasins de Cahors et de Souillac.

MAGASIN DE CAHORS
Quantités prises en charge : 1,800,889 k.;
Quantités payées : 1,796,948 kilos;
Somme payée : 1,963,036 fr. 10 cent;
Réfactions : 3,941 kilos;
Tabac détruit :

MAGASIN DE SOUILLAC
Quantités prises en charge : 550,422 k.;
Quantités payées : 547,887 kilos.
Somme payée : 557,200 fr. 45 c.;
Réfactions : 2,536 kilos;
Détruits : 8,999 kilos.
Prix moyen pour l'ensemble de la récolte de tout le département : 107 fr. 48 c. par quintal métrique.

L'administration a reçu cette année une quantité beaucoup plus considérable de tabac et a payé, par conséquent, une somme plus importante que les années précédentes aux planteurs.

Cela tient à ce que la récolte qui vient d'être emmagasinée n'a pas eu à souffrir des intempéries.

Bibliographie

Le tome XIX du Bulletin de la Société des Etudes du Lot (année 1894), vient de paraître.

Parmi les travaux les plus intéressants qu'il renferme, nous mentionnerons en première ligne les *Sarcophages chrétiens antiques du Quercy*,

de M. Jules Momméja, étude qui va avoir les honneurs d'une lecture publique en Sorbonne.

Vient ensuite le *Compte des recettes et dépenses du vénérable chapitre de l'église Cathédrale St-Etienne de Caors, pour l'année 1852, finissant en 1853*, dû à M. Paul de Fontenille, membre de la Société française d'archéologie.

Mentionnons en troisième lieu *l'Exploration des igues et grottes du Causse de Gramat*, par M. E.-A. Martel, qui a pénétré dans un nombre considérable de souterrains naturels des plateaux calcaires et en fait des descriptions très intéressantes.

Telles sont les études les plus importantes et qui présentent un véritable intérêt.

Le téléphone à Montauban

Le bureau téléphonique, rattaché au bureau de poste de Montauban fonctionnera dans une quinzaine de jours.

Le tabac dans l'armée

A propos de l'interdiction, par Guillaume II, aux officiers allemands de fumer dans la rue, *l'Eclair* a fait quelques recherches historiques :

A-t-on toujours laissé les soldats libres de fumer ? Comment est-on arrivé même à favoriser le goût du tabac en en fournissant une certaine quantité ?

Il paraît que, sous Louis XIV, Jean Bart, grand fumeur, ne contribua pas peu à mettre le tabac à la mode dans les armées de terre et de mer.

Napoléon I^{er}, qui fouillait souvent dans la poche de son gilet pour en tirer une pincée de tabac à priser n'avait probablement aucune sympathie pour les fumeurs, car il a écrit ces mots qui servent de devise à la Société contre l'abus du tabac : « Le tabac n'est bon qu'à désennuyer les fainéants. » Aussi ne jugea-t-il pas à propos de favoriser le goût du tabac dans ses armées et pendant toutes les guerres de l'Empire, il n'y eut pas de distribution de tabac à la troupe.

Le 7 mai 1814, une ordonnance militaire fixait à 4 fr. 50 le prix du tabac de cantine.

En 1830, la garde nationale contribua, paraît-il beaucoup à répandre le goût du tabac parmi ceux qui avaient l'honneur de porter l'uniforme.

Mais le principal auteur de l'invasion du tabac dans les rangs de nos armées est Napoléon III, l'empereur à l'éternelle cigarette fixée aux lèvres. A son exemple, officiers, sous-officiers, soldats se mirent à fumer et, par un décret du 29 juillet 1853, Napoléon III décida qu'à l'avenir chaque soldat fumeur recevrait cent grammes de tabac de cantine tous les dix jours pour la modique somme de 15 centimes. Depuis, l'usage du tabac s'est considérablement répandu dans l'armée : d'après l'enquête du docteur Bodros, la consommation quotidienne du tabac est en moyenne de 9 gr. 52 avant l'incorporation, et elle s'élève jusqu'à 15 gr. 13 pendant le séjour à la caserne.

Notons que quelques règlements ont tenté de modérer dans une certaine mesure l'abus du tabac; citons notamment une circulaire en date du 27 septembre 1871 où le ministre de la guerre, le général de Cissey, a donné les ordres suivants : « Il devra être interdit aux hommes de fumer dans l'intérieur des corps de garde pendant la nuit. Rien n'est plus pernicieux que de respirer, pendant le sommeil, un air empesté par la fumée du tabac. »

Le décret du 8 décembre 1888, relatif au service intérieur, renferme dans son article 355, la prescription suivante : « Il est défendu de fumer dans les chambrées pendant la nuit, d'y cracher, d'y vider la pipe ailleurs que dans les crachoirs. L'article 180 dit également.

« Le caporal de chambrée empêche de fumer au lit. »

Pour être complet, disons que, parmi les conseils aux matelots qui sont imprimés au commencement du livret matriculé de chaque homme se trouvent ces lignes : « L'abus du tabac est nuisible. La chique donne à l'haleine une odeur repoussante, irrite les gencives, altère les dents. — Il est sage d'y renoncer, ainsi qu'à l'usage de la pipe trop courte, qui expose les lèvres aux maladies les plus graves. »

CHEMIN DE EFR D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1895

EXTENSION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BILLETS ALLER ET RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 25 Avril inclus, les coupons de retour des Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés pendant la période du Lundi 8 Avril inclus au Mercredi 24 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 25 Avril.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

Libos

A cause des averse qui n'ont cessé de tomber toute la journée, les affaires sur les boufis n'ont pas été très importantes. Les cours étaient ceux des foires précédentes avec tendance à la hausse.

Les porcs de lait étaient inabordable, les autres porcs se vendaient de 45 à 70 fr. l'un. La volaille au cours des foires précédentes.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 28 et 31 MARS
de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Marche Lorraine, Pas redoublé	Ganne.
Le Châlet, ouverture	Adam.
Le Bravo, Valse	Salvayre.
Le Désert, Fantaisie	F. David.
Les 28 jours de Clairette, Polka	Roger.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du 29 mars

Demain, vendredi, la Tournée Lamy nous donnera une représentation de

Tête de Linotte

ET

LA GRACE DE DIEU

La Tournée LAMY doit venir à Cahors le Vendredi 29 Mars, pour donner une représentation avec le concours de plusieurs artistes des Variétés et du Vaudeville. Le spectacle est composé de la *Grâce de Dieu* et *Tête de Linotte*, la fine et spirituelle comédie de THÉODORE BARRIÈRE et GONDINET.

Cette pièce, qui n'est qu'un éclat de rire, est tout simplement un chef-d'œuvre du répertoire du Vaudeville, qui dut son retentissant succès à sa débordante gaieté et à la drôlerie des situations de cette désopilante comédie.

La troupe offre un choix d'interprètes de premier ordre, tous artistes aimés du public parisien; citons au hasard : M^{lle} Marie Chalont, des Variétés, une élégante et jolie femme dont le jeu fin fait valoir à ravir le spirituel personnage de Céleste;

M. Raïter, le comique des Variétés, qui soulève, inextinguibles, les rires les plus morosés;

M. Corbin, du Vaudeville, créateur du rôle de Carpiquel : la réputation de l'excellent artiste est universellement répandue;

M^{lle} Bode, des Nouveautés; et, pour compléter cet ensemble, M^{mes} Biell, Marie Protat, Durand, MM. Dorsay, Lecœur, Joanny, etc., etc.

Félicitons-nous donc doublement du passage de cette joyeuse troupe, puisque dans la même soirée, nous aurons par deux fois l'occasion d'applaudir les interprètes, d'abord dans la *Grâce de Dieu* et ensuite dans *Tête de Linotte*.

Dimanche 31 mars

La troupe de M. PRAS nous donnera :

Michel Strogoff

Drame à grand spectacle en 5 actes et 12 tableaux

Si on a de la constipation, des maux de tête, manque d'appétit, on doit prendre chaque matin une cuillerée à café de **Tisané Dussolin**. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonné, à Paris.

Tous ceux qui toussent par suite de rhume, bronchite, asthme, catarrhe, *influenza*, *grippe*, sont rapidement soulagés ou guéris par l'usage des **VERITABLES CAPSULES GUYOT**, deux à chaque repas. — Prix : 2 fr. 50 le flacon. Maison L. FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris. Le Goudron Guyot, — liqueur de même provenance, — produit les mêmes effets que les capsules. Leur emploi simultané hâte le soulagement et la guérison.

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge. Sans opium, morphine ni codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou quelque chose. Dépôts dans les pharmacies.

Le grand air, si nécessaire à la santé, ne suffit pas aux enfants et aux adolescents privés d'appétit, pâles, mous, débilités, aux chairs flasques, aux glandes engorgées, surmenés par les études; les médecins recommandent en outre l'usage du *Sirop de Raïfort iodé de Grimault et Cie*, qui purifie le sang, fait disparaître les gourmes et tous les accidents dus au lymphatisme.

PILULES GICQUEL. la Boîte 1 fr 50

GRAISSE "EQUATEUR" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS et ENGRENAGES. C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine).

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 165, rue Saint-Honoré.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SEMAINE SAINTE A SÉVILLE
FOIRE DE SÉVILLE

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 8 au 13 Avril, et de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 avril, la compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 29 Mars au 15 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr. par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 Mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

FÊTES DE PAQUES A MADRID

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 3 au 13 avril 1895, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 23 mars. Gravures : Le départ de la Compagnie du 200^e régiment. — Le salut au drapeau dans la gare de Lyon. — Vue de l'Esplanade des Invalides. — Emplacement de la gare des Moulinaux. — Départements : Rhône : Le camp de Sathonay. — Installation des tentes. — Le front de bandière. — Portraits : Madame la princesse Hélène d'Orléans. — Monseigneur le duc d'Aoste. — Li-Hung-Chang, plénipotentiaire chinois, près la cour du Japon. — Beaux-Arts : Après la chanson, tableau de M. Lesrel. Marine : Le croiseur espagnol Reine Régente. — Madagascar : Village hova, sur le plateau central. — Paysage du plateau central. — Le plateau de l'Émyrne. — La route de l'Émyrne. — Aux environs de Tananarive. Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Madagascar : Notes et souvenirs, par H. Mager. — Théâtres, par H. Lemaire. — Semaine scientifique, par le docteur Serret de Bonnières. — Autour de la vélocipédie, par F. de Villemont. — Le Sport, par Archiduc. — Explications des gravures, Echees, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — En supplément : Les Gamineries de M. Triomphant, roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. — Illustrations de M. Balauriau. — Le numéro : 50 centimes.

AUX PIANISTES (3^{me} année de publication)

ANCIENS ET MODERNES (Journal musical mensuel, grand format) rédigé avec la collaboration de compositeurs distingués de Paris et de la Province.

Le plus intéressant et le meilleur marché 12 fascicules par an. — Piano. — Piano et chant. — Piano et instrument. — 240 pages de musique et 48 pages de texte 4 fr. l'an, en un mandat-poste adressé à M. Rosoor-Delattre, imprimeur-éditeur, à Tourcoing (Nord). Tous les abonnements pris dans le courant de l'année remontent au 1^{er} janvier.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la paire Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr. Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil. Écharpes pour maîtres et adjoints. EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance. M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet. Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les HÔPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ex-Pharmacien, Aide-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...
AVIS — pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du Dr Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.
Les Pastilles du Dr Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.
Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Pharm. DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
6, Rue de la Liberté, Cahors

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre ENTREPRENEUR DE PEINTURE **Henri SÉGUY** Papiers peints en tous genres Encadrement Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX
Vignes Américaines
Par millions de plants à la vente
Racinés, plants greffés soudés et boutures (toutes variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours des Vignobles, membre du Jury, Chevalier du Mérite agricole à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

Racinés 1^{er} choix

Jacquez, Herbemont, Solonis, Riparia, Othello, Clinton ou Plant-Pouzain ...	le mille 30 fr.
Rupestris du Lot « Forworths » métallica à ...	50 »
Rupestris ganzin, Martin, Riparia gloire ...	40 »
Rupestris Phénomène du Lot, 1 ^{er} choix extra ...	70 »

Plants greffés soudés 1^{er} choix

En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Solonis, Jacquez, Herbemont, Violla, à ...	le mille 120 fr.
Sur Rupestris et Hybrides, les prix seront donnés par correspondance.	

Pour les racinés et plants greffés, ils seront livrés par fractions, avec majoration de 2 % par cent en sus, sur le prix du mille

Boutures pour greffages

TALONNÉES SOUS L'ŒIL DE LA BASE ET AYANT 6 MILLIMÈTRES DE GROSSEUR	
Riparia, Solonis, Clinton ou Plant-Pouzain ...	le mille 25 fr.
Jacquez, Herbemont, Noah ...	15 »
Rupestris, York, Violla, Riparia gloire ...	40 »
Boutures de 0 m. 50, pour pépinières, 5 fr. le mille, excepté les Rupestris et Riparia gloire, qui sont vendues 10 fr.	

Toutes les marchandises sont rendues franco sur wagon Puy-l'Évêque et payables contre remboursement

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures, sur facture. Pour plus amples renseignements, demander le prix-courant 1895 qui sera adressé franco sur demande

Raphia du Japon, 1 fr. le kilo. Pince Aliès, 4 fr. Bouchons fendus 4 fr. le mille. Surgeons de la Grande consoude rugueuse du Caucase, fourrage produisant 8 récoltes par an. Prix, 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines